EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

SOFICA VALOR 7

Augmentation de capital de 4 800 000 € par appel public à l'épargne.

Renseignements sur la société Sofica Valor 7.

Les statuts ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.
Siège social : 3, avenue Hoche, 75008 Paris.
R.C.S. : Paris 452 213 689.

Forme : Société Anonyme par actions régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV et V du titre II du livre deuxième du Code de Commerce.

Législation particulière :La société est soumise aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et de ses décrets d'application n° 85-982 du 17 septembre 1985 et n° 95-544 du 2 mai 1995.
La Société exerce son activité dans le cadre des dispositions des articles 163 septdecies et 238 bis HE du Code Général des Impôts et de l'article 46 quindecies E de l'Annexe III du Code Général des Impôts.
Conformément au paragraphe III de l'article 40 de la loi du 11 juillet 1985, une demande d'agrément de l'augmentation de capital a été déposée auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Capital social : 11 680 000 € divisé en 11 680 actions de 1 000 € de valeur nominale.

Objet social :La société a pour objet exclusif le financement en capital d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées par le Ministère de la Culture, soit sous la forme de souscriptions au capital de sociétés qui ont pour activité exclusive la réalisation d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées, soit de versements en numéraire réalisés par contrats d'association à la production permettant d'acquérir des droits sur les recettes d'exploitation d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées, et plus généralement, toutes opérations financières ou commerciales autorisées par les dispositions de l'Article 40 de la loi du 11 juillet 1985, et des textes d'application de ladite loi.

Date de constitution : 3 février 2004.

Durée de la Société : La durée de la Société expire le 31 décembre 2015. Elle a été prorogée au 31 décembre 2016 sous réserve que l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 26 octobre 2006 devienne définitive.

Exercice Social : 1er janvier – 31 décembre.

Assemblées Générales : Elles se réunissent au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Les actionnaires inscrits en compte cinq jours avant l'Assemblée ont droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée Générale. Chaque membre de l'Assemblée Générale a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitation légale.

Avantages particuliers : Néant.

Cession d'actions : La transmission des actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la société, que par virement de compte à compte. Seules les actions libérées des versements exigibles peuvent être admises à cette formalité.
Aucune clause statutaire ne limite la cession des actions.

Répartition des bénéfices : Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. Elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.
En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition dans la mesure où la loi le permet.

Liquidation : A l'expiration de la société, le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions sera effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Etablissement qui assure le service financier : CACEIS, 14, rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux cedex 09.

Renseignements concernant l'émission des actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2006 a décidé, sous réserve de l'agrément du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, d'augmenter le capital d'un montant maximum de 6 000 000 € et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour limiter le cas échéant, le montant de l'augmentation de capital au montant agréé par le Ministre. L'agrément a été délivré pour une émission de 4 800 000 €.

1. Montant de l'émission : 4 800 000 € (quatre millions huit cent mille euros)

2. Nombre de titres – valeur nominale – prix d'émission : 4 800 actions de 1 000 € de valeur nominale.
Les actions sont émises au pair, sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription.

3. Forme des titres : Les actions seront obligatoirement nominatives. Conformément aux dispositions de l'Article L 211-4 du Code Financier et Monétaire, les actions sont obligatoirement représentées par une inscription en compte chez l'émetteur ou, si l'actionnaire le souhaite, chez l'intermédiaire de son choix.
Les actions seront inscrites en compte au plus tard le 1er avril 2007.

4. Souscription des actions : délai – conditions – droit de priorité : Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2006 et du Conseil d'Administration du 27 octobre 2006, le droit préférentiel de souscription a été supprimé et il a été créé un droit de priorité. Pendant les cinq premiers jours ouvrables de la souscription correspondant à au moins trois jours de bourse, chaque actionnaire peut souscrire 4 actions nouvelles. Ce droit n'est pas cessible. Le solde des actions sera offert au public.
La souscription sera ouverte du 25 novembre au 29 décembre 2006. Les 5 premiers jours ouvrables de souscription sont réservés aux actionnaires ; la souscription publique sera donc ouverte le 1er décembre 2006. Elle sera close sans préavis, dès que la totalité des 4 800 actions aura été souscrite.
Souscription minimale pour les nouveaux souscripteurs de l'augmentation de capital: 6 actions, soit 6 000 €.
Souscription maximale : en application de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985, un même actionnaire ne pourra souscrire directement au indirectement plus de 25% des actions formant le capital.
Les actions doivent être libérées intégralement lors de leur souscription.

5. Lieu de souscription : Les souscriptions et versements seront reçus sans frais, du 25 novembre 2006 au 29 décembre 2006 inclus, au Département SOFICA de la Banque Neuflize OBC Entreprises, 40, rue de Courcelles, 75008 Paris.

6. Dépôt des fonds : Les fonds provenant des souscriptions seront déposés aux caisses de la Banque Neuflize OBC Entreprises.

7. Jouissance des titres : Les actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2007.

8. Défaut de réalisation - restitution des fonds : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au vu du résultat des opérations de souscription, le Conseil d'Administration se réserve, s'il le juge opportun, de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions reçues à la condition toutefois que celles-ci atteignent au moins 3 600 000 € (3 600 actions).
Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas 3 600 000 €, l'augmentation de capital ne pourrait être réalisée. Les fonds recueillis seraient alors restitués aux souscripteurs sans frais ni intérêts dans les conditions prévues par la loi et dans le délai d'un mois à compter de la clôture des souscriptions et ce, à l'initiative de la Société.

9. Garantie de rachat : La Banque Neuflize OBC Entreprises, membre du Groupe ABN-AMRO, SA au capital de 129 663 744 €, s'engage irrévocablement à offrir à chacun des souscripteurs une garantie de rachat des titres acquis à l'occasion de la présente émission au prix de 850 € pour chaque action de 1 000 € de valeur nominale. Cette garantie pourra être mise en oeuvre, par simple lettre, à partir du 1er janvier 2015 pendant une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2015.
L'original de cette garantie sera déposé à l'Autorité des Marchés Financiers. Une copie sera adressée aux souscripteurs qui en feront la demande.

10. Prospectus : Un Prospectus ayant le visa n° 06-425 du 20 novembre 2006 de l'AMF, est tenu gratuitement à la disposition du public, au Département SOFICA de la Banque Neuflize OBC, 40, rue de Courcelles, 75008 Paris.

11. Objet de l'insertion : La présente insertion intervient en vue de l'émission de 4 800 actions de 1 000 €.

La situation comptable arrêtée au 31 août 2006 est annexée à la présente insertion.

Sofica Valor 7,
Le Directeur Général Délégué :
Nathalie Toulza-Madar,
Faisant élection de domicile au siège social de la Société.

Situation au 31 août 2006.

Actif	Montant brut	Amortissements provisions	Montant net 31/08/2006	Montant net 31/12/2005
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	430 548,71	130 049,61	300 499,10	217 921,38
Droits à recettes sur oeuvres audiovisuelles	3 101 514,00	1 854 485,46	1 247 028,54	1 032 299,77
Contrats d'association en cours	4 398 486,00		4 398 486,00	3 198 486,00
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	7 930 548,71	1 984 535,07	5 946 013,64	4 448 707,15
Créances vis à vis des producteurs				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement:				
OPCVM	1 167 762,40		1 167 762,40	798 257,06
Disponibilités	2 822 926,95		2 822 926,95	1 034 248,74
Actif circulant	3 990 689,35		3 990 689,35	1 832 505,80
Charges constatées d'avance				9 047,81
Total actif	11 921 238,06	1 984 535,07	9 936 702,99	6 290 260,76

Passif	31/08/2006	31/12/2005
Capital social	11 680 000,00	8 000 000,00
Report à nouveau	-2 068 469,40	-97 329,38
Résultat	-276 546,08	-1 971 140,02
Capitaux propres	9 334 984,52	5 931 530,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 718,47	17 730,16
Dettes sur contrats en cours	541 000,00	341 000,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes	601 718,47	358 730,16
Total passif	9 936 702,99	6 290 260,76

Compte de résultat au 31 août 2006.

	31/08/2006	31/12/2005
Droits à recettes		
Reprise sur provisions	311 603,78	
Produits d'exploitation	311 603,78	
Achats et charges externes	146 964,14	148 196,92
Impôts, taxes et versements assimilés		53,00
Dotations aux amortissements	450 350,10	443 615,10
Dotations aux provisions		1 379 275,00
Charges d'exploitation	597 314,24	1 971 140,02
Résultat d'exploitation	-285 710,46	-1 971 140,02
Produits financiers	9 164,38	
Charges financières		
Résultat financier	9 164,38	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les sociétés		
Résultat net	-276 546,08	-1 971 140,02

0617338